

Image not found or type unknown



Renseignement sur la SARVI

Par **Aurelie1**, le **04/09/2016** à **13:46**

Bonjour,

Je souhaiterais savoir si un recours à la SARVI est possible si l'auteur de l'escroquerie est inconnu et que le dépôt de plainte est classé sans suite ?
(Mon dossier est actuellement entre les mains de la CIVI sachant qu'une indemnisation a été refusée par le fonds de garantie). La décision appartient maintenant à la CIVI. J'attends la suite.

En vous remerciant à l'avance de vos réponses.